



Les services essentiels « Logement »



Un réseau national au service des entreprises
et du «**bien-être résidentiel**» des salariés



le réseau CIL des régions



Les CIL du réseau EURO CIL vous accueillent dans votre projet immobilier

Vous êtes en situation de mobilité professionnelle, de mutation ou de recrutement, qui vous oblige à déménager ?

Accompagner votre mobilité professionnelle

Vous pouvez bénéficier d'un service exclusif :

■ Le CIL-PASS mobilité®

Ce service d'accompagnement à la mobilité professionnelle vous permet d'être aidé dans l'ensemble de vos démarches : recherche d'un logement, aide à l'installation...

■ L'aide MOBILI-PASS®

Cette subvention est destinée à rembourser 6 mois de loyer et charges en cas de double charge de logement, ainsi que certaines dépenses liées au changement de domicile. Elle est attribuée sur justificatifs, à hauteur de 1 600 € (ou 3 200 € avec accord de votre entreprise).

Pour en savoir plus sur le CIL-PASS mobilité® et l'aide MOBILI-PASS®, contactez notre bureau le plus proche.

■ Un logement locatif

Le réseau EURO CIL peut vous proposer un logement locatif sur tout le territoire national. Pour accéder à ces logements à loyer plafonné, vos ressources doivent être inférieures ou égales aux plafonds en vigueur.

Constituez votre dossier auprès de notre bureau le plus proche.

Vous recherchez les meilleures conditions de financement pour votre projet immobilier ?

Acheter votre logement

Le service EURO CIL Habitat Conseil recherche pour vous la formule de financement la plus adaptée à votre projet, en complément des prêts 1% Logement.

■ Un conseiller EURO CIL Habitat Conseil étudie avec vous votre projet immobilier et vous conseille en toute objectivité sur les aspects juridiques, fiscaux et financiers. Il vous informe des possibilités offertes par le PASS-FONCIER® et des conditions pour en bénéficier. Le PASS-FONCIER® vous permet de différer l'acquisition du terrain dans votre projet de construction.

■ Le conseiller EURO CIL Habitat Conseil vous aide ensuite à comparer plusieurs simulations de financement qu'il réalise avec vous en s'appuyant sur un large choix de proposition de votre banquier et d'autres établissements. Il vous aide à comparer objectivement les offres bancaires pour que vous puissiez choisir les conditions les plus avantageuses. Dans la plupart des cas, il négocie pour vous la suppression des frais de dossier.

■ Vous restez toujours libre de choisir la solution qui vous conviendra le mieux.

■ Ce service est gratuit pour vous, et vous aidera à sécuriser votre projet.

N'hésitez pas à demander un rendez-vous à notre bureau le plus proche.

Vous souhaitez faire des travaux dans votre résidence principale ? Vous allez faire appel à une entreprise ou un artisan ?

Réaliser des travaux

Le prêt PASS-TRAVAUX® finance la plupart des travaux d'amélioration de votre logement, lorsqu'ils sont exécutés par un professionnel (liste des travaux finançables sur www.eurocil.fr).

■ Un taux exceptionnel :

1,5 % l'an, hors assurance*

- 8 000 € dans la limite du coût des travaux ou 9 600 € sous certaines conditions
- Durée : de 3 à 10 ans
- Pas de frais de dossier

*Taux fixe 1,5 % (TEG). Assurance décès-invalidité-maladie facultative (Exemple : mensualité assurance comprise pour 1 000 € empruntés sur 10 ans : 9,16 €. TEG : 1,92 %)

■ Le règlement peut s'effectuer directement à l'entreprise chargée des travaux, pour vous éviter de faire l'avance des fonds.

■ Le prêt PASS-TRAVAUX® peut financer l'achat de vos matériaux pour des travaux que vous réalisez vous-mêmes, sous réserve de votre adhésion à l'Association Castors.

Constituez votre dossier auprès de notre bureau le plus proche.

mpagnent à chaque étape

**Vous avez trouvé un logement à louer ?
Vous recherchez un financement pour votre dépôt de garantie ?
Votre bailleur réclame une garantie solide ?**

Faciliter votre location

L'avance LOCA-PASS® finance gratuitement votre dépôt de garantie et la garantie LOCA-PASS® ou le PASS-GRL apportent à votre bailleur un garant solidaire.

■ L'avance LOCA-PASS® : une aide gratuite

- Prêt sans intérêt (Taux Effectif Global -TEG- 0 %) que vous commencez à rembourser 3 mois après être entré dans les lieux. Son montant équivaut au dépôt de garantie prévu dans le bail : jusqu'à 2 mois de loyer hors charges. Remboursement sur 3 ans maximum.
- Pas de frais de dossier.

Exemple : Pour un loyer de 500 € hors charges et un dépôt de garantie de 1000 €, vous rembourserez 27,8 € par mois pendant 36 mois. Conditions en vigueur au 1^{er} janvier 2007.

■ La garantie LOCA-PASS®

- En cas d'impayés de loyer, nous avançons à votre bailleur les sommes dues. La garantie LOCA-PASS® couvre 18 mois de loyer et charges pendant les 3 premières années du bail. Elle est activée à la demande du bailleur.
- Cette garantie est accordée gratuitement.
- Si cette garantie est actionnée, vous avez 3 ans maximum pour rembourser les sommes versées au bailleur en règlement des impayés de loyer, sans intérêt (prêt à Taux Effectif Global : 0 %).

- Le PASS-GRL® est une assurance souscrite par votre bailleur qui couvre les impayés de loyer pendant toute la durée du bail. Votre conseiller vous indiquera les conditions pour en bénéficier.

Constituez votre dossier avant la signature de votre bail. Contactez notre bureau le plus proche.



**Vous êtes salarié et vous avez besoin d'aide ?
Vous rencontrez des difficultés liées au logement, provoquées par un accident de la vie ?**

Bénéficiaire du CIL-PASS assistance®

C'est une aide gratuite et confidentielle, délivrée en lien avec l'assistante sociale de votre établissement. Il s'agit d'une aide destinée aux salariés qui sont confrontés à un événement difficile et imprévu et qui ne peuvent plus régler leur loyer, rembourser leur prêt immobilier ou trouver un logement.

■ Un accueil et une écoute personnalisés

Vous serez accueillis en toute confidentialité par un conseiller spécifiquement formé aux problèmes liés au logement.

■ Une évaluation globale

Votre conseiller est chargé de vérifier si vos droits sociaux (APL, PF, ASSEDEC, etc) sont en place.

Il envisage avec vous la solution la plus adaptée à votre situation.

■ Des outils mobilisables

Au vu de votre situation, votre conseiller pourra proposer la mise en œuvre de produits du 1% Logement. Il pourra également vous orienter vers des organismes spécialisés.

N'hésitez pas à demander un rendez-vous à notre bureau le plus proche.



La garantie d'un service de qualité pour les salariés et les entreprises

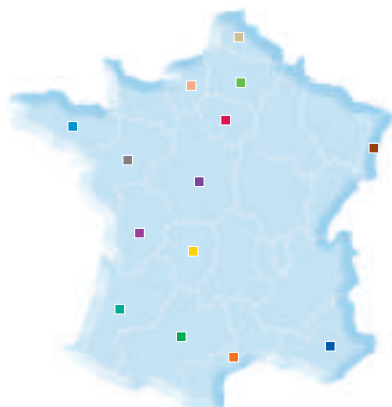


QUALICIL® est une Charte d'Engagements des Groupes CIL membres d'EURO CIL qui garantit des prestations homogènes en contenu et en qualité, sur l'ensemble des territoires couverts par le réseau.

QUALICIL valide pour chaque membre du réseau EURO CIL le respect de la Charte déontologique qui réunit les membres entre eux autour de valeurs communes dans l'accomplissement de leur mission au service des entreprises et des salariés : respect, indépendance, intégrité, objectivité et solidarité.

Chaque membre du réseau EURO CIL s'engage au respect de la Charte QUALICIL dans les prestations qu'il propose. Ces engagements portent sur :

- L'accueil de la clientèle
- La transparence dans les services proposés
- L'adaptabilité de l'offre aux attentes des clients
- L'efficacité des prestations
- La recherche permanente d'amélioration.



■ **Alsace**
CIL du Rhin
 Mulhouse
 03 89 46 20 20

■ **Aquitaine**
CILG
 Bordeaux
 05 56 43 75 00

■ **Bretagne**
CIL Habitat Ouest
 Rennes
 02 99 27 20 00

■ **Centre**
Groupe Valloire
 Orléans
 02 38 78 18 80

■ **Haute Normandie**
Groupe CILiance
 Rouen
 02 35 52 65 65

■ **Île de France**
CILOVA
 Villepinte
 01 48 63 20 03
CIL Habitat
 Pantin
 01 49 15 44 00
Maison du CIL - UNIOGI
 Saint-Denis
 0 810 407 400

■ **Languedoc-Roussillon**
CIL UNICIL
 Montpellier
 04 99 51 29 81

■ **Limousin**
CIL Horizon
 Limoges
 05 55 10 34 30

■ **Midi-Pyrénées**
CIL Interlogement
 Toulouse
 05 61 14 52 00

■ **Nord-Pas-de-Calais**
CIL Habitat
 Villeneuve d'Ascq
 03 59 35 50 30

■ **Provence-Alpes-Côte d'Azur**
CIL UNICIL
 Marseille
 04 91 13 91 83

■ **Pays de la Loire**
CIL Habitat
CIL Habitat Ouest
 Nantes
 02 40 47 80 00

■ **Picardie**
CILOVA
 Compiègne
 03 44 92 51 00
CIL UNIOGI
 Saint-Quentin
 03 23 64 65 66

■ **Poitou-Charentes**
CIL Centre Atlantique
 Niort
 05 49 77 36 36

■ **CIL Horizon**
 Angoulême
 05 45 95 48 74
CILV-CIRAL
 Châtellerauld
 05 49 02 50 26